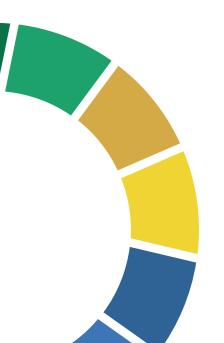


AVEC **DIGITAX**, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE!



A PROPOS

Dans le cadre de la modernisation de ses services, la Direction Générale des Impôts s'est engagée dans un vaste processus de digitalisation de ses services opérationnels. Cette dynamique sera renforcée par la mise en ligne, en avril 2024, d'une version améliorée de sa plateforme de téléprocédures **E-T@X,** qui fait partie intégrante du projet DIGITAX.

Cette orientation stratégique consacre la volonté constante d'enrichir et d'améliorer l'offre de services rendue à l'usager, à travers des fonctionnalités innovantes et simples d'utilisation.

En effet, la nouvelle solution digitale est structurée autour de trois composantes principales, à savoir :

- une version modernisée du portail E-T@X;
- un système de gestion des processus métiers DIGITAX;
- une console e-BANK DGI destinée à recevoir les ordres de paiements.

Avec le projet DIGITAX, la DGI entend davantage, Simplifier et dématérialiser l'ensemble des procédures de toutes natures à la charge des contribuables, Élargir l'offre d'e-services et Améliorer la relation client avec les contribuables.

a. PERSONNES ELIGIBLES

Ce portail sera **obligatoire** pour toutes les personnes physiques et morales assujetties à l'impôt en République gabonaise, notamment les entreprises individuelles, les sociétés commerciales, les sociétés civiles, les commerçants, les établissements publics etc.

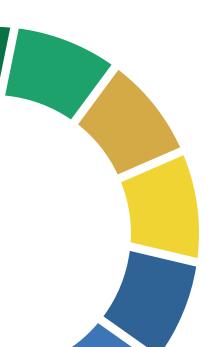
T.: +241 62 39 27 62 T.: +241 62 39 27 48 w.: www.dai.ga

E.: contact@dgi.ga

Centre-ville Libreville (Gabon)



AVEC **DIGITAX**, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE!



Par ailleurs, il constituera un canal privilégié d'échange de l'Administration fiscale avec tout organisme ou administration publique sœur.

b. OUVERTURE OFFICIELLE DU PORTAIL AUX ENTREPRISES

Les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires **égal ou supérieur** à **60 millions de francs cfa**, gérées par la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et Centre des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME), pourront souscrire leurs premières déclarations à partir du **8 avril 2024** ; étant précisé qu'avant cette phase, une vaste campagne d'adhésion à la nouvelle plate-forme sera lancée, à compter du 6 mars 2024.

c. L'ADHESION, UNE ETAPE INDISIPENSABLE

Pour pouvoir accéder au portail et bénéficier des fonctionnalités qu'il propose, une adhésion sera obligatoire.

L'Adhésion est simple et rapide et se fait en 4 étapes EN LIGNE sur la période allant du 6 mars 2024 au 5 avril 2024.

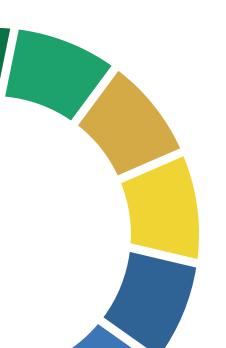
En effet, il ne sera possible d'adhérer et d'activer son compte qu'après retrait de votre numéro, EXTRANET personnel et unique, auprès du Centre des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME Owendo) pour les contribuables de Libreville d'une part, et de la Direction Provinciale des Impôts de l'Ogooué Maritime, pour ceux résidents à Port-Gentil d'autre part.

Documents importants:

- Pièce d'identité du mandataire (ou du mandaté en cas de mandat)
- Numéro extranet qui lui sera remis par la DGI soit directement en Centre soit sur place le jour de son adhésion



AVEC **DIGITAX**, SIMPLIFIE7-VOUS LA VIF!



- «Autorisation du mandataire social pour l'activation du compte en ligne du contribuable sur le portail e-tax». Ce document sera disponible
- soit sur le site www.e-tax.dgi.ga en cliquant sur l'onglet «adhérer au portail», puis télécharger le modèle d'autorisation
- soit transmis par la DGI avec numéro extranet
- soit sur place le jour de son adhésion. Dans ce dernier cas le contribuable ou la personne mandatée par le dirigeant devra être en possession du NIF ainsi que du cachet de l'entreprise.

Bon à savoir :

Durant toute la campagne d'adhésion, des séances de démonstrations /formations seront dispensées à l'endroit des contribuables tous les mardi et jeudi de 10H à 12 H et de 14H à 16H dans la salle de formation du CIME d'Owendo

Pour les contribuables de Port-Gentil

Des équipes seront dépêchées dans les locaux de la DPIOM pour prendre en charge les contribuables souhaitant se faire accompagner des équipes de la DGI pour leur adhésion.

De même, durant la semaine du 18 au 23 mars 2024, des séances de formation à l'endroit des contribuables sont prévues tous les jours de 10H à 12 H et de 14H à 16H.

d. VERS UN DEPLOIEMENT PROGRESSIF

Le nouveau portail de téléprocédures sera déployé en deux phases.

■ La première phase, prévue courant avril, concernera prioritairement les contribuables relevant de la **DGE** et des **CIME**.

T.: +241 62 39 27 62 E.: contact@dgi.ga Centre-ville
T.: +241 62 39 27 48 w.: www.dgi.ga Libreville (Gabon)



AVEC **DIGITAX**, SIMPI IFIEZ-VOUS LA VIE !



■ La seconde phase sera consacrée aux contribuables des Centres des Impôts des Petites Entreprises et des Particuliers (CIPEP);

e. NOUVELLES FONCTIONNALITES OFFERTES

- Télédéclarer et télépayer tous les impôts, droits et taxes sur l'ensemble du territoire national, sans besoin de se rendre dans un Centre des Impôts;
- Payer ses impôts par mobile money conformément aux plafonds légaux, USSD;
- Paiement multi-banques;
- Se faire immatriculer (personnes physiques en cas d'importation occasionnelle de biens);
- Obtenir sa situation fiscale ;
- Obtenir ses attestations (attestation de régularité fiscale, attestation de résidence fiscale etc.);
- Echanger avec l'Administration fiscale par messagerie instantanée;
- Vérifier l'authenticité de tous les documents fiscaux depuis l'application, en scannant le QR CODE à partir de son téléphone ou sa tablette, empêchant toute tentative de falsification ;
- Possibilité de validation multi signatures des paiements;
- Possibilité de transmission des états financiers en ligne.

Une ergonomie modulable grâce à la technologie responsive, adaptable à tous les formats notamment ordinateurs, téléphones et tablettes.